



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 27 mai 2009

- 2009-25** construction du bâtiment du parc de voirie
- 2009-26** extension des réseaux HTA/BT sur la zone agricole de la savane Lambert
- 2009-27** convention entre l'Etat et la Commune de Montsinéry-Tonnégrande pour l'instruction des demandes de permis de travaux, certificats d'urbanisme et déclarations préalables relatives à l'occupation du sol
- 2009-28** étude préalable à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement de l'ensemble du secteur La Carapa
- 2009-29** décision modificative 2010-01 relative à l'aménagement de l'entrée du bourg de Montsinéry
- 2009-30** achat d'une partie du terrain de M. Michel Verderosa au lieu-dit Risquetout
- 2009-31** extension des réseaux HTA/BT des parcelles AN 61 et BE 113
- 2009-32** vente de 3500 m² de la parcelle BC 76 à la Société de blanchisserie industrielle
> certificat administratif du 17/06/2009 attestant une erreur de transcription
- 2009-33** définition d'un nouveau périmètre d'intervention pour le Conservatoire du littoral au lieu-dit « Bagne des Annamites »
- 2009-34** réalisation de la 2^e phase des travaux de réhabilitation de l'église de Montsinéry
- 2009-35** mouvements budgétaires liés à la perception de recettes supérieures aux provisions (FRDE)
- 2009-36** autorisation pour contracter un préfinancement auprès de l'Agence française de développement (AFD) destiné à la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-37** proposition faite à la Communauté des communes du centre littoral (CCCL) d'un espace de 5 ha à détacher de la parcelle BC 76 en vue de l'installation de la fourrière animalière et de l'école vétérinaire
> certificat administratif du 17/06/2009 attestant une erreur de transcription



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2009**

DATE DE CONVOCATION

20 Mai 2009

DATE D’AFFICHAGE

20 Mai 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08
PROCURATIONS : 01

DELIBERATION N°2009/25/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE VINGT SEPT MAI À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Monsieur **Vincent MAYEN**, Conseiller ayant donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**, Conseiller.



Délibération n°2009/25/ MT
Portant construction du bâtiment du parc de voirie

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Dans le cadre de la réalisation du bâtiment destiné à abriter non seulement les véhicules mais également les services techniques, des propositions émanant de la Société Européenne d'Ingénierie et de Développement des Energies Renouvelables méritent toute notre attention.

En effet, s'agissant de bâtiment à construire, cette société propose de prendre à sa charge :

- Etudes de sols de génie civil, plans de structure du bâtiment
- Réalisation et dépôt des dossiers d'autorisations légales
- Fourniture du bâtiment en Kit
- Fourniture de la couverture
- Transport, dédouanement et livraison sur le site
- Réalisation de la couverture et de la centrale solaire.

Restent à la charge de la commune :

- Réalisation des fondations de génie civil conformément aux plans établis par SEIDER.
- Montage de la structure du bâtiment selon les prescriptions du constructeur.
- Aménagement (sols, bardages, séparations...)

En compensation de l'investissement réalisé, l'entreprise SEIDER demande la concession du bail sur 20 à 30 ans.

.../...

Je vous demande donc :

1. De vous prononcer sur le principe de cette opération.
2. De demander la cession de l'Etat de la parcelle AB 144 à la Commune.
3. De m'autoriser à signer le bail de location sur 20 ou 30 ans, dans la mesure où les intérêts de la Commune ne seront pas lésés.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de vous prononcer et pour cela de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le rapport n°2009/25/MT de Monsieur le Maire concernant la construction du bâtiment du parc de voirie ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré;

DECIDE :

Article 1 : **APPROUVE** la construction du bâtiment du parc de voirie selon les propositions avancées par l'entreprise SEIDER ;

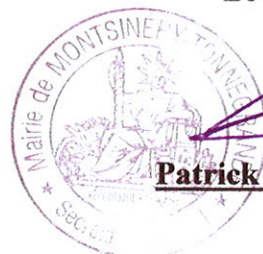
Article 2 : **AUTORISE** le Maire à demander à l'Etat la cession de la parcelle AB 144 à la Commune.

Article 3 : **REPORTE** sa décision d'autoriser le Maire à signer le bail de location sur 20 à 30 ans jusqu'à obtention de plus amples renseignements concernant la légalité de la procédure avancée par l'entreprise SEIDER.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZÉRO (0)

Pour certification exécutoire,
Montsinéry-Tonnégrande, le 27 Mai 2009

Le Maire,



Patrick LECANTE



Publication le :